VILLE DE PESSAC

Aides à domicile

Ce service permet aux familles avec enfants, aux personnes âgées de plus de 60 ans, en situation de handicap ou de maladie de pouvoir rester dans leur lieu de vie habituel. Des professionnels assurent un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

Missions de l'aide à domicile

- Aide à la vie quotidienne : courses, préparation des repas, entretien du logement, entretien du linge, etc.
- Aide à la personne : aide à la toilette, aux repas, à la mobilité, aux démarches administratives, etc.
- Accompagnement social : présence sécurisante, maintien d'échanges, animation du temps disponible, stimulation, etc.

Qui peut en bénéficier ?

Tout citoyen peut bénéficier d'une aide à domicile.
Pour bénéficier d'une aide financière une ou plusieurs conditions sont nécessaires :

- Être âgé de 60 ans et plus
- Être en situation de handicap
- Être en situation de maladie (pour en savoir plus contacter votre centre de sécurité sociale).

Pour les familles avec enfants, il faut contacter votre Caisse d'Allocation Familiale.Vous trouverez des informatiosn sur les aides financières de la CAF sur caf.fr

Attribution des Aides financières

Conseil Départemental

- L'Allocation Personnalisé d'Autonomie (APA) : elle s'adresse aux personnes âgées et en situation de dépendance.
- La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour les personnes en situation de handicap au titre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).
- L'aide sociale pour personnes âgées ou en situation de handicap, percevant les minimas sociaux.

Caisses de retraite

- Les plans personnalisés d'aide à domicile
- Les Aides au Retour à Domicile après Hospitalisation (ARDH)
- Par les mutuelles complémentaires santé (en fonction des conditions décrites dans le contrat).

Où trouver un service d'aide à domicile ?

- Au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Pessac, pour les Pessacais UNIQUEMENT.
- Auprès des associations intervenant sur Pessac.
- Auprès d'entreprises intervenant sur Pessac.
- Vous trouverez l'ensemble des structures d'aide à domicile sur cette page de gironde.fr

Ville de PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC
Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

05 57 93 63 63

Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h : uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS